



DOUBLE
DEPOSE
AU
DOMICILE

Lycée Melkior-Garré

Adresse

route de Montabo

Cayenne

*Lettre recommandée
avec avis de réception*

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L421-1 et suivants;

Considérant que de par ses agissements et les propos qu'il tient tant à l'intérieur qu'aux proches abords du lycée Melkior-Garré de Cayenne, met en cause la sérénité des élèves, perturbe gravement leurs études et porte préjudice au bon fonctionnement de l'établissement;

ARRETE

ARTICLE 1. - Il est interdit à professeur certifié, d'Eco-Gestion de pénétrer au sein du lycée Melkior à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2. - Au cas où passerait ou tenterait de passer outre à cette interdiction, M. le maire de la commune de Cayenne serait chargé de faire respecter la présente décision.

ARTICLE 3. - La présente, affichée à l'entrée de l'établissement, sera notifiée à l'intéressé et transmise au maire de Cayenne, au préfet de Cayenne, au procureur de la République, à l'inspecteur d'académie de Cayenne, au recteur de l'académie de Guyane et au président du conseil régional.

Fait à Cayenne, le 25 Mars 2011.

Le Proviseur

